

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le trente avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, , SCHIMITZ Jean-Marc.

Etaient absents : RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine,

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

Date d'envoi de la convocation : 25 avril 2024

ENTREPRISES RETENUES POUR AMENDES DE POLICE 2023 ET 2024.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. Ils ont été examinés par la commission « Voirie ».

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, les expose et il en ressort les points suivants.

Il propose de retenir

- **l'offre de EUROVIA** pour les travaux suivants :
 - **Rue de la Mairie** : réalisation de trottoirs pour un montant de **8 983,00 € H.T., soit 10 779,60 € T.T.C.**
 - **Route de Boisset RD45** : réalisation de la finition des trottoirs pour un montant de **12 240,00 € H.T., soit 14 688,00 € T.T.C.**
- **l'offre de ERIC PAGE** pour les travaux suivants :
 - **Route de Boisset sur la route départementale 45 en agglomération** : réalisation de trottoirs sans la finition pour un montant de **22 249,00 € H.T., soit 26 698,80€ T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

- **l'offre de EUROVIA** pour les travaux suivants :
 - **Rue de la Mairie** : réalisation de trottoirs pour un montant de **8 983,00 € H.T., soit 10 779,60 € T.T.C.**
 - **Route de Boisset RD45** : réalisation de la finition des trottoirs pour un montant de **12 240,00 € H.T., soit 14 688,00 € T.T.C.**

- **l'offre de ERIC PAGE** pour les travaux suivants :
 - **Route de Boisset sur la route départementale 45 en agglomération** : réalisation de trottoirs sans la finition pour un montant de **22 249,00 € H.T., soit 26 698,80€ T.T.C.**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents, qui lecture faite, ont signé au registre des délibérations.
Pour extrait conforme certifié exécutoire le 30 avril 2024

Le Maire,
Charles BRUN.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc HETSCH